

# EYZAHUT – Bulletin municipal.

## Flash de début de printemps 2017



### Environnement

Comme en 2016, nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler les déchets verts dans notre département, seules 2 catégories professionnelles peuvent brûler : les agriculteurs et les forestiers après demande en mairie, sachant qu'il est aussi strictement interdit de brûler des déchets issus de travaux.

RAPPEL : La combustion à l'air libre de végétaux, activité courante et à première vue anodine, participe aux **émissions de plusieurs polluants**, dont les **particules** mais aussi des **composés cancérigènes** comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

Les conditions de brûlage sont très peu performantes et émettent bon nombre d'imbrûlés, notamment si les végétaux sont humides.

Et ce brûlage, en association avec **des déchets (plastiques, bois traités, papiers souillés, carburant) est totalement à proscrire en raison de sa haute toxicité.**

Il suffit de repenser à la période de pollution qui a eue lieu dans la vallée du Rhône récemment et penser à tous ceux qui sont sensibles à la qualité de l'air. Les enfants sont les premiers touchés et certains deviennent asthmatiques.

**Cela doit nous pousser à changer nos habitudes.**

Alors que peut-on faire des déchets verts ?

#### Plusieurs solutions :

- les emmener à la déchetterie intercommunautaire de Poët Laval (obligatoire pour les déchets issus des travaux )
- les laisser pourrir au fond du jardin pour faire un compost
- les broyer
- pour les feuilles : les étaler sur le potager pour limiter les herbes folles, ou les réduire en morceaux avec une tondeuse ou une débroussailleuse.

50 kg de déchets verts brûlés,  
équivalent à :

18 400 km parcourus  
par une voiture  
essence récente



5 900 km parcourus  
par une voiture  
diesel récente



3 semaines de chauffage  
au bois d'un pavillon  
avec une  
chaudière au  
bois  
performante



3 semaines  
de chauffage  
d'un pavillon  
avec une  
chaudière au  
fioul  
performante



**Déchèterie** Base trajet : 20 km

C'est 70 à 920 trajets aller/retour vers une  
déchetterie selon le type de véhicule

**COMPOST** : Vous pouvez venir prendre du compost prêt à l'emploi dans le dernier bac de droite de notre composteur communal, c'est en libre accès, alors n'hésitez pas c'est le moment des plantations. Nous ferons une information plus importante sur ce compost dans le prochain bulletin.

## Info animations du village

Animations proposées par la communauté des communes avec le Collectif CRAIE : Depuis plusieurs semaines, ce collectif d'artistes proposent aux habitants de 3 villages : Comps, Le Poët Laval et Eyzahut de participer à des ateliers artistiques (écriture, musique, théâtre ...) pour réaliser ensemble une grande rencontre le **samedi 13 mai à Poët Laval** où vous serez tous conviés. Ces ateliers sont affichés sur une fenêtre de la salle communale et dans le facebook du village.



**Animations** à venir  
proposées par les  
associations

« **les potes du four à pain** »  
Marche nocturne - 13 mai  
Fête de la musique - 10 juin

« **les amis d'Eyzahut** »  
Vide grenier - 25 juin

### **Etat civil**

Nous avons la joie de vous d'annoncer la naissance de Gabin Espinas, le 25 janvier, excellent printemps à lui et ses parents.

Nous souhaitons la bienvenue dans notre village à MMme Froment impasse des crêtes, Mme Da Silva, la famille Reynaud-Gely et la famille Chapey-Fermond, tous, chemin du furet.

**RAPPEL : Les chiens ne doivent pas divaguer dans la commune, cela arrive trop régulièrement.**

**Merci aussi de les tenir en laisse dans le village et autour des habitations.**

**Préférons une libre circulation humaine plutôt que canine.**



### **Elections prochaines**

Les dimanches 23 avril et 7 mai : élection présidentielle.  
Les dimanches 11 et 18 juin : élection législative.  
Si vous êtes inscrits sur la liste électorale et que vous avez envie de faire partie des assesseurs pour le vote, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie, en précisant vos choix de dates et de demi journées (matin ou après midi).



Ouverture de la mairie  
au public :  
**Mardi et Vendredi**  
**8H30 -12 h**  
04 75 90 16 35  
[mairie.eyzahut@orange.fr](mailto:mairie.eyzahut@orange.fr)

Permanences des élus le  
samedi matin de 10h à  
12h : 22/04 - 06/05 -  
20/05 - 03/06 -17/06

Tel du maire :  
0782064342  
Tel adjoint travaux :  
0687018858

[www.eyzahut.fr](http://www.eyzahut.fr) - [facebook.com/eyzahut/](https://www.facebook.com/eyzahut/)

Édition : Mairie d'Eyzahut 26160 Eyzahut - Direction de publication : la maire Fabienne Simian -  
Rédaction : les élus. Impression en mairie.